

Vision des médias

Infos pratiques

- > ECTS : 2.5
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Paris Nanterre / Paris 8

Présentation

Le cours "vision des médias" est consacré à l'analyse de certaines représentations médiatiques de la justice. Les films et les séries, fictionnelles ou documentaires, constituent la matière première dont les étudiants vont se saisir pour préparer un travail personnel et un exposé collectif sur la manière dont ces médias abordent la question judiciaire. Le cours s'organise de la manière suivante :

la première séance est consacrée à l'explication didactique de ce qu'est l'analyse juridique de l'image, à l'explication des termes mêmes du cours et de ce que cela implique : qu'est-ce que suppose une médiatisation de la justice ? Qu'entend-on par une "vision" ? Comment porter un regard de juriste sur une image profane qui parle ou évoque le droit et plus précisément la justice ? Comment décrypter la "vision" proposée ? Comment porter un regard disciplinaire sur un film et préparer une analyse académique sur ce genre de sujet ?

Il s'agit d'éviter le commentaire esthétique ou cinématographique, de réfléchir au vocabulaire à employer et à ce que le positionnement universitaire implique ; il s'agit aussi de dépasser le constat du vrai et du faux dans la représentation pour construire le travail autour de ce que l'image produit en termes de culture juridique diffuse.

Lors des séances suivantes, les étudiants travaillent en équipe autour d'une séquence de film qu'ils ont

choisie, en accord avec l'enseignant. Les séances de cours comportent plusieurs moments : travail en équipe sans l'enseignant, travail en équipe avec l'enseignant, et présentation orale des pistes de travail suivi d'un échange avec l'enseignant et les autres équipes sur les méthodes, les choix de plan, les pistes explorées par l'équipe qui expose son work-in-progress. Parallèlement, et en dehors des séances de cours qui sont entièrement dédiées au travail des exposés collectifs, les étudiants préparent un travail personnel sur une séquence de film de leur choix. La note finale de contrôle continu est donc constituée pour moitié d'une note collective et pour moitié d'une note individuelle.

Évaluation

100% contrôle continu :
Avec 50% expose collectif en cours
50% devoir maison personnel.